

RAPPELS



Abandon d'ordures

Interdiction :

de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par la Mairie, des :

ordures, déchets (mégots-rue du Clos),

déjections, matériaux,

liquides insalubres

ou tout autre objet de quelque nature, sous peine de sanction.

Propriétaire de chien

Au même titre que les déjections qui sont interdites sur la voie publique, les chiens ne doivent pas vagabonder dans la commune. Ils doivent être sous la surveillance de leur propriétaire et tenus en laisse.

Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage ne peuvent être effectués que :

Lundi au vendredi

8h30 à 12h00
15h00 à 19h30

Samedi

9h00 à 12h00
15h00 à 19h00

Dimanche et jour férié

10h00 à 12h00

St-Phi Actu'

Juin 2026



Conseil Municipal du 30 avril

1-Vote des taux : pas d'augmentation des taux des taxes directes locales pour 2026

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,94 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5,92 %

2-Vidéoprotection : lancement des études pour un dispositif de vidéo protection à envisager sur la commune.

3-Signalisation routière : réfection complète des marquages au sol. Il sera rajouter deux passages piétons en peinture et résine (*route de Gevrey et de Sathenay*) + 1 bande STOP (*route de Gevrey*) + 2 marquages « 30 km/h » en thermocollé (*rue de Gilly*).

4-Espace de Rencontre et de Loisirs : enduits extérieurs et la couverture extérieure du préau réalisés, chauffage installé partiellement. Liquidation de l'entreprise qui avait en charge la pose des panneaux photovoltaïques : choix d'une nouvelle entreprise au prochain conseil municipal.

5- Déclaration d'intention d'aliéner : relative à la vente d'un terrain constructible située au lieu-dit « La Pente Raye » d'une surface de 4 205 m² : pas de préemption sur ce bien.

6-Informations diverses : bilan des réunions des commissions Fleurissements, Communication et Finances ; travaux de l'atelier communal ; incivilités et remerciements de l'association la Passerelle pour la subvention attribuée.

Vous pouvez retrouver le PV détaillé sur le site internet de la Mairie : www.saintphilibert-21.fr



AGENDA

Samedi 6 Juin : Messe en l'église de Saint Philibert à 18h30



Dimanche 7 juin de 8h à 18h

*Manifestation organisée par les Lutins
Espace des Crais
Restauration – buvette
Réservation auprès de Brigitte :
06 89 29 54 15*

Secrétariat de mairie fermé **du vendredi 19 au mardi 23 juin**

Mardi 23 juin à 20h00

La Municipalité et les Lutins vous invitent **aux Sérénades de l'harmonie de Gevrey Chambertin** suivie d'un moment de convivialité
Cours de l'école



Manifestation du 14 juillet

11 h 45 : dépôt de gerbe au monument suivi d'un apéritif offert par la municipalité à l'espace des CRAIS.

La présence des enfants (petits et grands) est souhaitée.

13 h 00 : repas champêtre : pour ceux qui le voudront, le traditionnel « repas champêtre » aura lieu à l'espace des CRAIS où sera installé le chapiteau communal. Au menu :

- des crudités,
- le célèbre jambon à la broche de notre chef « SAM » avec sauce à l'époisses et sauce au vin, accompagné de pommes de terre,
- des fromages,

Les participants devront emmener leurs couverts, la boisson et le dessert qui sera mis en commun.

Pour une meilleure organisation, **n'oubliez pas de vous inscrire le plus rapidement possible** en Mairie ou auprès d'un conseiller municipal.

Participation financière : 8€ par adulte
4€ pour les enfants de moins de 12 ans

Samedi 5 septembre après-midi

Après-midi récréatif des enfants
organisé par les Lutins - Espace des Crais